



Connecter les énergies d'avenir



GESTIONNAIRE DE RESEAU DE DISTRIBUTION

**QUELLE DEMARCHE POUR VOUS
RACCORDER A NOTRE RESEAU DE
TRANSPORT DU GAZ NATUREL ?**

Version du 1^{er} février 2018



**ANNEXE 13 : MODÈLE DE PV DE MISE EN GAZ ET
DE MISE EN SERVICE**

ARTICLE 1 PV DE MISE EN GAZ

<input type="checkbox"/> DISTRIBUTEUR	<input type="checkbox"/> Raison sociale <input type="checkbox"/> Localité	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Nom du poste de livraison :		Code MICADO :

MISE EN GAZ EFFECTUEE LE :

Descriptif des opérations de mise en gaz :

Branchement :

Installations de Livraison :

Mise en gaz des ouvrages de raccordement, branchement et poste de livraison, réglages puis mise hors pression et en sécurité, par mise en place de brides pleines, du poste de livraison dans l'attente de la programmation par le client de la date de mise en service du poste de livraison.

A l'issue des opérations décrites ci-dessus GRTgaz procédera à la facturation des sommes dues au titre du Contrat de Raccordement XXX.

CONSIGNES DE SECURITE :

Le Client atteste que l'interlocuteur technique lui a exposé et commenté les consignes de sécurité.

Le Client déclare avoir pris toutes les mesures de sécurité nécessaires sur son réseau et disposer des autorisations réglementaires permettant la présente mise en service.

Rappel des consignes de sécurité dans l'enceinte des installations de livraison :

- Pas de flamme nue dans le périmètre du Poste de Livraison
- Ne pas fumer et ne pas utiliser de téléphone portable dans le périmètre du Poste de Livraison
- Ne pas stationner devant les accès du Poste de Livraison
- En cas d'incident téléphoner au : **0800 - 307 - 224**

Toute intervention à proximité immédiate ou sur les installations de GRTgaz doit faire l'objet d'une demande préalable et d'un accord écrit de GRTgaz.

GRTgaz déclare avoir pris les mesures de sécurité nécessaires à la mise en gaz du Poste de Livraison.



Observations :

	DISTRIBUTEUR	TRANSPORTEUR
NOM		
FONCTION		
SIGNATURE		
DATE ET LIEU	Le	à

Procès Verbal effectué en deux exemplaires originaux

Diffusion interne GRTgaz : Exploitant, Agence Clientèle, CSR, AMOa.



ARTICLE 2 PV DE MISE EN SERVICE

Distributeur	Raison sociale	
Affaire	Nom Numéro	
Poste de livraison	Nom Code technique	
Opération réalisée	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 60%;"> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> mise en service initiale <input type="checkbox"/> mise en service pour modification du réseau intérieur <input type="checkbox"/> modification des réglages <input type="checkbox"/> remplacement d'appareil <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 10px;"> <div style="text-align: center;"> <p>Appareil remplacé</p> <p>Type :</p> <p>..</p> <p>Marque :</p> <p>..</p> <p>N° :</p> <p>..</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Appareil mis en place</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> </div> </div> <p style="margin-top: 10px;">Description de l'opération (si nécessaire)</p> <p>.....</p> <p>.....</p> </div> <div style="width: 35%; border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p>Date de l'intervention :</p> </div> </div>	

REGLAGE DES APPAREILS DE REGULATION ET DE SECURITE		
<i>Les réglages sont fournis en pression relative avec l'intervalle de tolérance suivant : +/- 2.5 % pour les régulateurs, +/- 3 % pour les soupapes</i>	Avant intervention	Après intervention
Régulation 1 ^{ère} ligne		
Organe de sécurité 1 ^{er} niveau (1 ^{ère} ligne)		
Organe de sécurité 2 nd niveau (1 ^{ère} ligne)		
Régulation 2 ^{ème} ligne		



Organe de sécurité 1 ^{er} niveau (2 ^{ème} ligne)		
Organe de sécurité 2 nd niveau (2 ^{ème} ligne)		
Organe de sécurité bi-pass		

Le Distributeur garantit que la pression à ne pas dépasser sur les ouvrages aval y compris en cas d'incident sur le Poste de livraison selon les arrêtés du 13 juillet 2000 et du 2 aout 1977 est de _____ bar relatifs.

Le Distributeur ne déclare que la pression à ne pas dépasser sur les ouvrages aval en fonctionnement normal (pression maximale admissible PS selon les arrêtés du 13 juillet 2000 et du 2 aout 1977 est de _____ bar relatifs.

Le Distributeur signale l'existence d'une sécurité sur le réseau aval portant sur la pression minimale réglée à _____ bar relatifs.

Le Distributeur signale l'existence d'une sécurité sur le réseau aval portant sur la pression maximale réglée à _____ bar relatifs.

CONSIGNES DE SECURITE

Le Client atteste que l'interlocuteur technique lui a exposé et commenté :

- les consignes de sécurité
- les consignes de 1^{ère} intervention

Le Client déclare avoir pris toutes les mesures de sécurité nécessaires sur son réseau et disposer des autorisations réglementaires permettant la présente mise en service.

INSTALLATIONS DE COMPTAGE

LA VÉRIFICATION PRIMITIVE DES ÉQUIPEMENTS DE COMPTAGE

- a eu lieu le ____ / ____ / ____
- aura lieu le ____ / ____ / ____ ; jusqu'à cette date les éléments fournis par les appareils de comptage représentent la meilleure estimation des quantités de gaz enlevées.**

LES VALEURS DES DIFFÉRENTS INDEX À LA MISE EN SERVICE SONT CONSIGNÉES DANS LA FICHE D'INTERVENTION MÉTROLOGIQUE JOINTE.

**RESERVES EXPRIMEES PAR LE Distributeur**

Procès-verbal contradictoire établi en deux exemplaires originaux

Pour le Distributeur	Pour le Transporteur
Nom :	Nom :
Fonction :	Fonction :
Signature :	Signature :
Date :	Date :

Pièce jointe : fiche d'intervention métrologique FOR-0052, constat de vérification FOR-0105

Diffusion interne GRTgaz : Agence Clientèle, Comptage-Bilans, CSR, AMOa.